

Mention d'information RGPD

Portail Numérique des Droits Sociaux (PNDS)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Portail Numérique des Droits Sociaux (PNDS)** » dont la finalité est de donner aux personnes un accès centralisé à leurs droits sociaux.

Le traitement a pour objectifs de permettre à chaque personne :

- De consulter ses droits aux prestations sociales
- De simuler les prestations sociales auxquelles elle est susceptible d'avoir droit
- De recevoir des organismes qui la gèrent des informations sur ses droits aux prestations sociales
- D'engager des démarches auprès des organismes assurant la gestion de ses prestations sociales.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Mutualité Sociale Agricole est soumise.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financière
- Données de connexion
- Avis usagers sur le portail

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter vos données personnelles directement (avis sur le portail) ou indirectement, dans les systèmes d'information des organismes sociaux auxquels vous êtes affiliés (l'Assurance Maladie tous régimes, Caisse nationale d'allocations familiales, l'Assurance retraite, régimes de retraite complémentaire des salariés Agirc-Arrco, Pôle Emploi et dans le répertoire national commun de la protection sociale -RNCPS-).

Les informations pour lesquelles vous accédez au PNDS ne sont pas conservées après la déconnexion. Les informations relatives à votre avis sur le service sont conservées pendant six mois après l'achèvement des opérations d'exploitation. La conservation de vos autres données relatives aux traces de vos accès (données de connexion), qui sont enregistrées lors de l'utilisation du portail, ne peut excéder 2 mois après l'achèvement des opérations de suivi ou de gestion technique. La demande de signalements d'anomalie du Dispositif des Ressources Mensuelles (DRM) est conservée 4 ans. Les pièces justificatives jointes au signalement sont conservées pendant 1 an.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé aux usagers du portail numérique des droits sociaux (utilisateur authentifié) eux-mêmes. Les agents des organismes de la mutualité sociale agricole, chargés de l'assistance aux usagers du "portail numérique des droits sociaux" et individuellement habilités par le directeur de leur organisme, peuvent avoir accès aux informations, dans la limite de leur besoin d'en connaître

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation. Compte tenu du motif obligatoire que revêt ce traitement, les droits d'opposition et à la portabilité ne s'appliquent pas. Les droits s'exercent sur

demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07